



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 137/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025**

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers absents : 33

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Véronique HERBE (procuration à Marjorie SABATON), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Fixation du taux de promotion pour les avancements de grades

Vu l'article L522-27 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 152/2022 du 27 juin 2022 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant la nécessité de revoir le tableau des ratios d'avancement de grade,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Considérant l'avis émis par le comité social territorial le 10 juin 2025,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 10 juin 2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les taux de promotion d'avancement pour chaque concernés, sont fixés selon selon le tableau ci-dessous :

Filière	Catégorie	Grade d'avancement	Règles spécifiques	Ratio
Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2ème classe		75
		Adjoint administratif principal de 1ère classe		75
	Catégorie B	Rédacteur principal de 2ème classe	oui	100
		Rédacteur principal de 1ère classe	oui	100
	Catégorie A	Attaché principal		100
		Attaché hors classe	oui	10
Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal de 2ème classe		75
		Adjoint technique principal de 1ère classe		75
		Agent de maîtrise principal		75
	Catégorie B	Technicien principal de 2ème classe	oui	100
		Technicien principal de 1ère classe	oui	100
	Catégorie A	Ingénieur principal		75
		Ingénieur hors classe	oui	10
		Ingénieur en chef hors classe		75
		Ingénieur général	oui	20

Filière	Catégorie	Grade d'avancement		
Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe		75
		Adjoint d'animation principal de 1ère classe		75
	Catégorie B	Animateur principal de 2ème classe	oui	100
		Animateur principal de 1ère classe	oui	100
Culturelle	Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	oui	100
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	oui	100
	Catégorie A	Professeur d'enseignement artistique hors classe		75
Médico-sociale	<i>Sous filière sociale</i>			
	Catégorie B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		75
	Catégorie A	Infirmier en soins généraux hors classe		75
		Puéricultrice hors classe		75
		Cadre supérieur de santé		100
	<i>Sous filière médico-sociale</i>			
	Catégorie C	ASEM principal de 1ère classe		75
	Catégorie A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		100
		Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		100

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, si le premier chiffre après la virgule est supérieur à 5, l'entier supérieur sera retenu.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

Jean Christian Rey